



# DIPLOME D'ÉTAT D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE

# Durée  
2 ans

III Structure de formation  
Faculté de Médecine

## Présentation

### Objectifs

L'infirmier exerçant en pratique avancée dispose de compétences élargies, par rapport à celles de l'infirmier diplômé d'Etat, validées par le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée délivré par l'Université

## Organisation

### Contrôle des connaissances

#### Modalités de Contrôle des Connaissances

Dans chaque Unité d'Enseignement (UE), les aptitudes et les connaissances peuvent varier. Il peut s'agir d'un contrôle terminal, et/ou d'un contrôle continu et/ou de la validation de la présence à certains enseignements. Les modalités de contrôle retenues pour chaque UE sont publiées définitivement au plus tard un mois après la rentrée universitaire.

Le contrôle des connaissances comporte deux sessions d'examen par an :

- Une première session à la fin de chaque semestre.

- Une deuxième session début juillet au cours de laquelle chaque étudiant composera pour les UE non validées lors de la première session.  
La validation d'une UE est prononcée par le jury après délibération lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

## Admission

### Conditions d'admission

L'inscription est possible en formation initiale ou en formation continue. L'exercice en Pratiques Avancées nécessite toutefois un minimum de trois années préalables d'exercice professionnel en tant qu'infirmier DE.

L'inscription est soumise à l'autorisation préalable des coordinateurs de la formation, après avis du conseil pédagogique.

- **Formation continue**

Si vous devez relever de la formation continue, vous pouvez vous faire établir un devis auprès de Mme Cayron du Service de Formation Continue de l'Université de Montpellier : [sfc@umontpellier.fr](mailto:sfc@umontpellier.fr)

- **Formation initiale** est réservée aux étudiants n'ayant pas interrompu leurs études.





## Modalités d'inscription

Les candidatures se feront en ligne **fin mars/début avril** sur la plateforme **e-candidat**

Candidater

### Pièces à fournir

- Une copie des diplômes
- Un CV
- Une lettre de motivation
- Un projet professionnel détaillé
- Un courrier de soutien du ou des médecins avec qui le candidat va travailler.

## Pré-requis obligatoires

L'exercice en Pratiques Avancées nécessite toutefois un minimum de trois années préalables d'exercice professionnel en tant qu'infirmier DE.

## Infos pratiques

### Contacts

#### Contact administratif

Bureau des études paramédicales

med-paramedical@umontpellier.fr

### Lieu(x)

Montpellier - Faculté de Médecine

## En savoir plus

Lien vers le site de la faculté de médecine

<https://facmedecine.umontpellier.fr/etudes-et-formations-paramedical/de-ipa/#inscriptions>





# Programme

## Organisation

Les cours se déroulent en présentiel à Montpellier en dehors des périodes de stages

- Stages en première année : 10 semaines
- Stages en seconde année : 4 mois

La formation sera organisée autour d'une 1ère année de tronc commun permettant de poser les bases de l'exercice infirmier en pratique avancée et d'une 2ème année centrée sur les enseignements en lien avec la mention choisie :

- mention Pathologies Chroniques Stabilisées ; préventions et poly pathologies courantes en soins primaires
- mention Oncologie-hémato-oncologie
- mention Maladie Rénale Chronique, Dialyse, Transplantation rénale
- mention Psychiatrie et Santé Mentale
- mention Urgences

Les enseignements sont organisés en semestres, chaque semestre correspondant à un volume de 30 ECTS (crédits européens), soit 60 ECTS par année.

